



EXPERTISE COMPTABLE

Des experts-comptables de plus en plus soucieux du sort des TPE et PME

La question du développement pérenne des TPE-PME constitue bien l'une des grandes priorités d'Agnès Bricard, la présidente du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables (CSOEC), pour ses deux années de mandature. Convaincus qu'il s'agit là d'une grande cause nationale, les quelque 20.000 experts-comptables – en contact permanent avec environ 2 millions de petites entreprises – se sont d'abord intéressés de près à leur accès aux financements.

Aujourd'hui, ces professionnels du chiffre vont encore plus loin puisqu'ils se font prescripteurs bénévoles d'une « assurance santé de l'entreprise ». Cette dernière permet aux PME, aux TPE mais aussi aux associations,

professions libérales et syndicats professionnels de couvrir les frais générés par l'embauche d'experts lorsque la pérennité de leur activité est menacée.

Sur qui compter

« Moyennant une prime de quelques centaines d'euros, ce dispositif prend en charge les honoraires de spécialistes sollicités lorsque l'entreprise connaît des turbulences », explique Agnès Bricard. Que ces spécialistes soient experts-comptables ou avocats ou encore mandataires ad hoc. « Trois compagnies d'assurances – AXA, Chartis (ex-AIG) et Hiscox – proposent ce type d'offre mais d'autres devraient leur emboîter le pas », poursuit la présidente du CSOEC, dont le

site en ligne (blog www.finance-tpe-pme.com) formule des propositions concrètes et pragmatiques à l'attention des petites et moyennes entreprises.

Cette semaine, à l'occasion du Salon des entrepreneurs, l'Ordre des avocats de Paris et le conseil régional de l'Ordre des experts-comptables avocats s'associent pour offrir des consultations gratuites aux chefs d'entreprise.

« Ce dispositif prend en charge les honoraires des professionnels sollicités. »

AGNÈS BRICARD, PRÉSIDENTE DU CSOEC

Autre initiative, cette fois plus ciblée et individuelle : celle du cabinet In Extenso (300 collaborateurs, 170 agences et membre du réseau Deloitte) qui prévoit d'ouvrir 40 boutiques en centre-ville, en juin 2012, pour accompagner les créateurs d'entreprise. Une démarche totalement inédite en France de la part d'un cabinet d'expertise comptable. Ce dernier, en créant ces guichets uniques, gratuits et sans rendez-vous, entend accompagner le créateur d'entreprise dans toutes les étapes de son projet. De l'audit au lancement du projet en passant par le montage du « business plan » et la phase de financement.

MURIEL JASOR

